ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de TILLY-SUR-SEULES** (Département du Calvados)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AB n°184 et 189 pour une contenance totale de 8 404 m² sises rue Valery Leroux sur la commune de TILLY-SUR-SEULES.
POS/PLU :	Zone UB du PLU
PROJET :	Acquisition de deux parcelles. Le projet consiste à créer une médiathèque sur le site de l'ancienne maison de retraite suite à une étude flash réalisé par l'EPF de Normandie.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**28 avril 2022 – Avis favorable (Acquisition juste avant l'intervention en travaux)**
PROPRIÉTAIRE :	Commune de Tilly-sur-Seules
ÉVALUATION DOMANIALE :	Rachat à l'euro symbolique
IMPUTATION :	**Compte n°924 699 – OPE2022028 – 14 - TILLY-SUR-SEULES "MAISON DE RETRAITE"** **Enveloppe projet : 15 951 €**

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Fait le 11/05/2022

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

12 MAI 2022